

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 janvier 2017 à 19h00**

LE QUORUM CONSTATE

A la demande de M. Meng le PV de la séance du 13 décembre 2016 donne lieu à la remarque suivante :
Point V : ajouter que cela concerne 2 employés municipaux
Il est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I – DECISIONS MODIFICATIVES N°4

La décision modificative n°4 présentée par M. Jacques Meng est votée à l'unanimité des membres présents comme suit :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	21 017.00 €	
TOTAL D 23 : Virement à la sect° d'investis.	21 017.00 €	
D 6688 : Autres		21 017.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		21 017.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct	21 017.00 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	21 017.00 €	
R 1641 : Emprunts en euros		21 017.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		21 017.00 €

**II – CONVENTION « EPICERIE SOCIALE » AVEC LE CCAS DE GRAND
COURONNE**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents renouvelle la convention « épicerie sociale » avec le CCAS de Grand Couronne pour l'année 2017. (selon la convention jointe) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

**III – CONVENTION AVEC L'ALSH DE LA VILLE DE PETIT COURONNE POUR
L'ANNEE 2017**

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec la commune de Petit Couronne. Coût pour la commune (tarifs 2017) : 7.77€ par enfant et par jour – 3.87€ par enfant et par demi-journée sans repas – 4.26€ par enfant et par demi-journée avec repas.

**IV - DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'INSTALLATION D'UNE VIDEO-
PROTECTION SUR LE DOMAINE PUBLIC DE LA COMMUNE**

- 1) **SUBVENTION ETAT DANS LE CADRE DE LA DETR**
- 2) **RESERVES PARLEMENTAIRES**

Fourniture et mise en place d'un système de vidéo-protection en divers lieux publics de la commune de La Bouille.

Dépense totale estimée à 59 279.38 € HT soit 71 135 € TTC

Montant des subventions attendues :

- Réserves parlementaires : 42 % soit 25 000 €
- DETR : 30 % soit 17 784 €
- La METROPOLE : 7% soit 4 150 €
- Commune de La Bouille : 21 % soit 12 345.38 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents
- autorise Monsieur le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

V - PROJET PADD DE LA METROPOLE ROUEN NORMANDIE PROPOSE AU DEBAT

Conformément à l'article L.153-12 du Code de l'urbanisme, un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD.

VU le code général des collectivités territoriales,
VU le code de l'urbanisme, et notamment l'article L.153-12,
VU la délibération du conseil métropolitain en date du 12 octobre 2015 prescrivant l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal, définissant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation,
VU la délibération du conseil métropolitain en date du 15 décembre 2015 définissant les modalités de la collaboration avec les communes,
VU le projet d'aménagement et de développement durables transmis à la commune comme support au débat,
CONSIDERANT qu'un débat doit avoir lieu au sein du conseil municipal sur les orientations générales du PADD, je vous propose d'ouvrir les débats au vu du document projet qui vous a été transmis dans son intégralité

DELIBERE

A l'issue des échanges, le conseil prend acte de la tenue du débat sur les orientations générales du PADD du PLUI de la Métropole Rouen Normandie et demande de compléter le PADD du PLUI comme suit :

- 1) page 9 – paragraphe 1-1-2/ dernier alinéa : ajouter en fin de phrase
 - a. « affirmer le regroupement touristique de la métropole à traversle zénith, le 106 » :
 - i. **ajouter « mais aussi à travers ses sites touristiques reconnus : La Bouille, Jumièges .. »**
- 2) Page 17 – paragraphe 1-4-5 / au 3^{ème} alinéa de la rubrique
 - a. « protéger et valoriser le Patrimoine ... » : « favoriser la découverte du Patrimoine industriel et maritime de la Métropole en développant des parcours thématiques »
 - i. **ajouter entre parenthèse « (tourisme fluvial) »**
- 3) Page 18 – paragraphe 1-4-5 / au 5^{ème} alinéa de la rubrique
 - a. « développer le tourisme de nature » : ajouter en fin de phrase une parenthèse : « assurer la continuité des cheminements et des franchissements Et la lisibilité de la vallée de la Seine »
 - i. **ajouter (importance des bacs) »**
- 4) Page 20 –
 - a. sur la carte –
 - i. **ajouter une étoile rouge sur la commune de La Bouille.**
- 5) Page 29 – paragraphe 2-4-2 au 1^{er} alinéa
 - a. « assurer le bon fonctionnement et le développement du réseau de transport en commun urbain » :
 - i. **ajouter en fin de phrase « et péri-urbain »**
- 6) page 43 –
 - a. sur la carte
 - i. **ajouter deux cônes de vue**
 1. **côté Sahurs en regardant La Bouille au niveau du bac.**
 2. **côté La Bouille en regardant la seine aval en descendant la côte de la maison brûlée.**

PLUS RIEN A L'ORDRE DU JOUR LA SEANCE EST LEVEE A 20h10

